



# Non au millénarisme rattachiste !

La disparition de la Belgique est possible, probable même. Sans conteste souhaitable. Mais elle n'est pas inscrite dans les astres. Le croire est le point d'appui le plus précaire, le plus friable que l'on puisse imaginer. On ne peut fonder une action politique sérieuse en prenant pour une certitude ce qui n'est qu'une hypothèse. Or, ce postulat structure de nombreux discours réunionnistes : « Puisque la Belgique va se scinder à coup sûr, préparons-nous y sur le champ. »

Cette prophétie nuit à la réalisation de l'objectif : **le millénarisme et la politique s'accordent assez mal**. Il n'y a qu'à voir une assemblée de groupuscule trotskiste pour s'en assurer : la Révolution ou rien ! Donc la Révolution : jamais. Et rien : toujours... Se sentir poussé par le sens de l'Histoire est un bon moyen pour devenir aveugle et sourd. Hélas, le réunionisme fonctionne trop souvent selon un mode propice au blocage mental et à la fermeture sur soi.

**Du reste, Bart De Wever n'est pas le Messie**, celui qui va réveiller aux yeux des francophones incrédules toute la vérité sur l'inconscient flamand. Son pouvoir de contrôler la situation a ses limites... L'homme est assez proche de Nicolas Sarkozy. Son sur-moi est résiduel : Bart De Wever est sa propre référence et tolère mal la frustration. Il est son principal adversaire : trop impatient, trop intraitable, prêt à refuser une avancée concrète au nom de ses grands principes.

Les menteurs populistes de sa trempe se révèlent bien souvent des gestionnaires locaux sans éclat. La conquête d'Anvers, si elle est un succès tactique indéniable, ne parasite-t-elle pas l'application de la stratégie de la N-VA ? Dès l'instant de sa prise de fonction, Bart De Wever ne s'est-il pas normalisé, notabilisé, *municipalisé* ? N'aurait-il pas dû patienter et miser sur l'échéance de 2014 ? Peut-il encore, désormais, se présenter comme "le" recours ? Les réunionistes qui salivent d'avance sur le score de la N-VA aux prochaines élections (en espérant 35 ou 40 %, sinon 50 %) feraien bien de rester prudents. Ils risquent d'être déçus...

Toutefois, me dira-t-on, **l'esprit national flamand est enraciné au cœur des partis politiques et de la population**. Les politiciens francophones s'embourberaient donc – autant qu'ils embourberaient la Wallonie et Bruxelles – dans la défense **conjoncturelle** d'une illusion – la Belgique –, tandis que l'indépendantiste Bart De Wever naviguerait de conserve avec les confédéralistes du CD&V sur les vastes eaux du **structurel**. La flaque contre l'océan... L'argument est recevable. Le problème est que l'Histoire est malicieuse et se plie mal aux lois intangibles. La frontière est souvent floue entre les facteurs structurels et conjoncturels : *il est presque impossible de les distinguer a priori*. Qui aurait pu prédire, dix ans à l'avance, la Révolution française ou l'accession au pouvoir d'Adolf Hitler ? Les exemples sont innombrables. *Le déterminisme ne régit pas l'Histoire, il n'en est qu'un des supplétifs*<sup>(1)</sup>.

On pourrait m'objecter que le discours de la N-VA s'ancre à une réalité : l'existence même d'un peuple, d'une nation, choses vivantes qui ne peuvent être affectées par de simples circonstances. En réalité, l'Histoire nous montre le contraire : combien

de temps les Polonais et les Irlandais ont-ils dû attendre leur État ? Et que dire des Kurdes aujourd'hui ? Même lorsque le contexte semble favorable, il manque parfois le dernier geste – comme au Québec en 1995 –, car ce "dernier geste" dépend toujours d'un nombre incalculable de paramètres d'importance diverse. *De plus, il est très difficile de casser une fédération* : le Canada tient bon ; il a fallu une guerre (celle de 1914-1918) pour démanteler l'Empire austro-hongrois ; seul l'écroulement final de l'URSS a libéré les terres arméniennes, baltes et autres... La Tchécoslovaquie est une exception.

Au regard de ce qui précède, l'attitude des partisans du maintien de la Belgique sous une forme fédérale plus ou moins poussée n'est pas aberrante. Supposons que la probabilité d'une scission de la Belgique soit de 75 à 80 % (n'oublions pas que l'idée de meure minoritaire au nord comme au sud du pays, à l'heure où ces lignes sont écrites). Resteraient donc, mettons, 15 à 20 % de chances pour que la Belgique subsiste encore plusieurs décennies, et 5 % pour que l'option orangiste s'impose *in fine*. Dans ces conditions, Elio Di Rupo n'a pas tort de tenter sa chance et d'essayer de défaire le noeud gordien. Certes, son habileté manœuvrière ne résout rien au fond, mais elle peut être efficace à moyen terme, à l'échelle de plusieurs législatures fédérales. Les politiciens wallons et bruxellois qui participent de bonne foi à la marche des institutions sont à prendre très au sérieux : leur action peut repousser l'échéance à une date indéterminable. Et tant pis pour les droits des francophones, qui ne manqueront pas d'être encore fragilisés dans l'intervalle... .

En somme, **un changement d'état d'esprit s'impose, qui incite à entreprendre plus et à attendre moins**. Les actions en cours doivent être développées : nouer des contacts, créer des réseaux, au-delà du monde politique tout en incluant ce dernier. Le réunionisme, dans sa diversité, doit chercher, dans toute la mesure du possible, à devenir l'un des acteurs majeurs d'une **contre-culture alternative, républicaine, sociale et populaire**. Et l'un des feux de lance de la fierté francophone et française, en dehors de tout extrémisme.

Cédric Chopin

(1) L'imprévisibilité des tendances lourdes se manifeste aussi en démographie. Rares sont les démographes ou les sociologues qui ont anticipé la baisse brutale de la natalité des pays émergents, ou la hausse remarquable du nombre d'enfants par femme en France.

Supplément à  
"4 millions 7"  
Mai 2014

Éditeur responsable:  
Jean-Paul ROOS  
rue Middelbourg 65,  
1170 Bruxelles

Comité de rédaction:

Cédric Chopin, François Detif,

Paul Durieux, Jean-François Goosse, Jacques Lenain,

Jean-Paul Roos

Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs. Ceux-ci sont laissés libres d'appliquer ou pas les rectifications orthographiques approuvées par l'Académie française et publiées au journal officiel de la République française en 1990.

# L'Europe, la Crimée et nous

Avouons-le sans détour : la crise ouverte entre l'Union européenne et la Russie nous consterne, mais elle ne nous surprend pas. Nous saluons les intellectuels et les politiques (parmi ceux que nous n'autrions plus l'occasion de citer : Hélène Carrère d'Encausse, Jean-Pierre Chevènement, Jean-Luc Mélenchon et Dominique de Villepin) que leur culture, leur indépendance d'esprit et leur connaissance profonde des affaires prémissent de l'idéologie néolibérale et postnationale dominante.

Cette crise nous parle de l'Europe des européistes d'abord, qui est bien loin d'une Europe vraiment européenne ; de l'impréscriptibilité du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ensuite ; des voies et moyens de l'émancipation de la Wallonie et de Bruxelles, enfin.

## Une politique européenne déficiente

Le projet d'une identité européenne en matière de relations extérieures et de défense n'a de sens que s'il exprime une volonté d'indépendance et de dialogue dans un monde devenu multipolaire. Or, le traité sur l'Union européenne lui-même va à rebours de cette orientation, en subordonnant la définition de la politique de défense aux objectifs d'une autre organisation, l'OTAN, et donc en fait à la volonté des États-Unis (art. 27, § 2, al. 3), et en ne concevant une éventuelle coopération renforcée que dans ce contexte (art. 27, § 2, al. 2). De plus, les élargissements successifs ont pour effet que l'Europe perd en force et en cohérence ce qu'elle gagne en étendue, ce qui rend encore plus malaisée une affirmation internationale sur des bases consistantes.

Des institutions et des procédures ne peuvent pallier l'absence de vision géopolitique et de définition claire d'intérêts partagés en matière de politique extérieure et de sécurité ; le discours de missionnaire sur les droits de l'homme et les vertus universelles de l'économie de marché et du libre-échange, non plus. Du reste, le modèle monétariste et néolibéral qu'elle s'applique à elle-même a fait de l'Union européenne et, plus encore, de la zone euro, l'espace économique le plus déprimé de l'ensemble des pays développés. Ainsi, l'Union européenne n'a eu ni la volonté ni la capacité d'apporter un appui significatif et en temps utile aux interventions françaises au Mali et en Centrafrique, qui bénéficient pourtant du soutien de la communauté internationale ; engagé nulle part, l'Eurocorps n'est qu'une force de parade, bonne à orner les défilés militaires lors des fêtes nationales.

La crise ukrainienne sanctionne l'échec de la politique de «bon voisinage» de l'Union européenne, qui n'a pas su anticiper les conséquences pourtant prévisibles des négociations d'accords d'association avec les anciennes républiques soviétiques sans, voire contre la Russie ; elle illustre une fois de plus le manque d'indépendance de l'Union européenne vis-à-vis des États-Unis, dont l'objectif reste, malgré la fin de la guerre froide, le refoulement et l'abaissement de la Russie, qualifiée de «puissance régionale» par le président Obama dans son discours au Palais des Beaux-Arts du 26 mars 2014.

La confusion permanente entre politique intérieure et politique internationale, les méconnaissances de l'histoire, de la géographie et du principe des nationalités (prégnant pourtant au centre

même de l'Union européenne, songeons à la Catalogne, à l'Écosse ou à la Flandre), la disqualification idéologique de l'autre et le refus de prendre en compte ses intérêts stratégiques, le recours à l'ingérence et aux menaces inconsidérées, ne soulignent pas tant le prétendu archaïsme de la Russie que l'immaturité diplomatique de l'Union européenne. Ce n'est pas avec les États-Unis mais avec la Russie, malgré ses défauts et son caractère incommode, qu'il faudra bâtir et habiter la «maison commune» européenne, selon la belle expression de Mikhaïl Gorbatchev.

Or, que nous enseignent l'histoire et la géographie ? Soumise aux invasions successives de la Horde d'Or mongole, des chevaliers teutoniques, de la Pologne, de la Lituanie et de la Suède, la Russie reconquiert sa souveraineté et sa sécurité au 18<sup>e</sup> siècle dans l'espace compris entre la mer Baltique, la mer Noire et le Caucase, reprenant pied en Ukraine, berceau de la première Russie du royaume de Kiev, et en Biélorussie, deux pays de culture slave qui parlent des langues apparentées au russe ; elle se pose en garnant des peuples chrétiens de Géorgie et d'Arménie, menacés par les empires musulmans de Turquie et de Perse. Il n'est donc pas surprenant que l'Arménie, qui ne peut compter que sur la Russie pour empêcher que l'enclave arménienne du Haut-Karabakh ne soit submergée par l'Azerbaïdjan turcophone, ait refusé de signer l'accord d'association avec l'Union européenne. Que la négociation de l'accord d'association avec l'Ukraine ait été placée sous le patronage de la Pologne et de la Suède (qui réveillaient les ombres du maréchal Piłsudski défilant à Kiev en 1920 et du roi Charles XII vaincu à Poltava en 1709) relevait-il de l'ignorance ou de la provocation ? Enfin, la Roumanie ne devrait guère se féliciter que le cas de la Moldavie de langue roumaine, autre candidate à l'association, qui lui fut réunie après la Grande Guerre par le traité du Trianon de 1920, puis lui fut reprise par l'URSS en exécution du pacte germano-soviétique de septembre 1939, soit mêlée à des causes qui n'ont pas tout à fait la même légitimité.

En fait d'ingérence, l'incongruité du défilé ininterrompu de dirigeants politiques européens à Maidan doit être soulignée : que ne dirait-on pas si des députés ou des ministres russes se mettaient à haranguer les manifestants d'Athènes, de Lisbonne ou de Madrid, apparemment moins dignes de la sollicitude d'Herman Van Rompuy et de Manuel Barroso que ceux de Kiev !

## Le droit à l'autodétermination de la Crimée

Né de l'insurrection et formé des sympathisants de Louïa Timochenko et des membres d'un parti d'extrême droite russe-phobe et antisémite, un nouveau gouvernement ukrainien s'empare du pouvoir le 22 février 2014. La Cour constitutionnelle est dissoute ; l'ordre legal, *ipso facto* rompu. Le 23 février, le Parlement vote la suppression du statut de seconde langue officielle accordé au russe, mais la loi ne sera pas promulguée. Le 27 février, le Parlement de Crimée, région à majorité russe, adopte le principe d'un référendum sur son autodétermination. Le 11 mars, l'indépendance de la République autonome de Crimée est proclamée. Le 16 mars, le peuple criméen se prononce à une large majorité pour le rattachement à la Russie. Le 18 mars, le Parlement russe approuve la réunion.



L'Union européenne et les États-Unis condamnent et annoncent des sanctions, mais, sur place, même les observateurs les moins favorables à la Russie ne mettent pas en doute que le référendum exprime la volonté réelle des Criméens.

Vladimir Poutine réplique le 18 mars : « Nos partenaires d'Europe occidentale et d'Amérique disent maintenant que nous violons le droit international. Il est heureux qu'ils se rappellent qu'il existe un droit connu : le Kosovo. Les États-Unis soutenaient alors : 'Une déclaration d'indépendance peut violer le droit international. Mais cela ne signifie pas qu'elle viole le droit international.' »

Mikhaïl Gorbatchev avait déclaré le 17 mars à l'agence Interfax : « Si, à l'époque (1954), la Crimée a été unie à l'Ukraine selon des lois soviétiques, sans demander son avis au peuple, aujourd'hui ce peuple a décidé de corriger cette erreur. Il faut saluer cela, et non annoncer des sanctions. »

Luc Ferry, ancien ministre français de l'Éducation, s'écrie : « Au nom de quoi devrait-on balayer d'un revers de la main le droit d'un peuple à disposer de lui-même ? »<sup>(1)</sup> Régis Debray déclare : « Quant aux habitants de Crimée, ils sont russes depuis Catherine II. Mais les représentants de l'Europe sont des incultes. Pour eux, le monde est né en 1945. »<sup>(2)</sup>

Renaud Girard, éditorialiste au *Figaro*, conclut : « Il ne sert à rien de pleurer sur la Crimée, qui est heureuse en Russie, et qui ne reviendra jamais vers Kiev. Notre intérêt historique n'est pas d'étendre l'empire américain jusqu'aux rivages du Dniepr. Il est de consolider la paix en Europe. Pour cela, il nous faut renforcer nos armées – il n'y a pas de stabilité possible dans la faiblesse – et renouer un dialogue politique au sommet avec le Kremlin. Boycotter le tsar n'a jamais, dans l'histoire, servi à rien... »<sup>(3)</sup>

Jacques Attali renchérit : « Crimée et Russie profitent du chaos issu de l'arrivée à Kiev d'un gouvernement antirusse pour se retrouver. En quoi cela nous gêne-t-il ? [...] Contestons-nous le Québec s'il demandait son indépendance ? Et si la Wallonie demandait son rattachement à la France ? »<sup>(4)</sup>

## Des enseignements pratiques

Si le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes était parfois reconnu, tant bien que mal et sous des conditions strictes, il s'exerçait jusqu'à présent par le fractionnement d'un État en plusieurs, transformant *ipso facto* les limites administratives internes en

frontières d'État protégées par le droit international et maintenant intactes les frontières extérieures. C'est ainsi que les puissances qui ont consenti à reconnaître l'indépendance du Kosovo albanais. Or, l'émissiion des souverainetés agrave les effets de la « juxtaposition de territoires concurrents offrant leurs charmes, forcément inégaux, aux investisseurs des grandes firmes impériales qui dominent aujourd'hui le monde »<sup>(5)</sup>. Ainsi apparaissent des États faibles, dont la cohésion n'est pas mieux assurée que ne l'était celle de l'ensemble dont ils sont issus (Bosnie-Herzégovine, Macédoine), ou qui sont la proie facile du crime organisé (Kosovo, Monténégro).

Pour la première fois depuis longtemps en Europe, le tabou de l'intangibilité des frontières a sauté, et une aspiration irréden-tiste a triomphé. Première leçon pour ceux qui, comme les ré-unionistes, n'ont pas l'ambition d'inscrire un État de plus sur la carte du continent.

Il n'en reste pas moins – deuxième leçon – qu'avant d'organiser le référendum d'adhésion à la Russie, la République autonome de Crimée a proclamé son indépendance, faute de quoi la Russie eût annexé, de manière illégitime pour le coup, une partie du territoire de l'Ukraine sans le consentement de cet État.

Nous l'avons assez souvent écrit : en cas de dissolution de la Belgique, il appartiendra à la Fédération Wallonie-Bruxelles de se

transformer en État souverain, fut-il éphémère, pour négocier les termes de la réunion de nos deux régions à la France.

Ce n'est pas le principe des nationalités qui est archaïque, mais la persistance des contentieux nationaux non résolus : partout dans le monde, même parfois en Europe, il reste des peuples oubliés de l'Histoire qui sont en peine d'État. Leur emancipation est le meilleur moyen de dépasser le nationalisme, pour contribuer à un ordre international pacifié et plus juste, fondé sur la coopération d'États stables et unis.

J.F.G.

P.-S. : *La Libre Belgique* du 8 avril 2014 rapporte les propos suivants de Louis Michel, bien différent de la position de Karel De Gucht et de la Commission européenne actuelle : « L'Europe a été maladroite avec la Russie et n'a pas arrêté de l'humilier. Nous sommes dans un monde multipolaire et la Russie, qu'on aime cela ou pas, est incontournable. Elle doit être un partenaire privilégié de l'Europe. »

(1) « Sanctions anti-Poutine : quelle erreur ? », *Le Figaro*, 20 mars 2014.

(2) *L'Echo*, 22 mars 2014.

(3) « Notre intérêt : renouer avec la Russie ! », 25 mars 2014.

(4) « Sont-ils devenus fous ? », *Le Vijf/ L'Express*, 28 mars 2014 (nous soulignons).

(5) Sami Naïr, « La République une et indivisible », *Le Monde*, 20 aout 2000.

## Nos points aveugles (1)

J'emprunte le titre de ma conférence à Amin Maalouf, qui, dans son roman *Les Désorientées*, analyse un phénomène interpellant : «*Il y a des aspects de la réalité que nous sommes incapables de voir et il est inévitable que chacun d'entre nous dans quelques années se dise : Comment ai-je pu ne pas voir cela ?*»

Cette réflexion m'est revenue à l'esprit devant le concert d'éloges, par ailleurs mérités, qui ont accompagné la mort de François Perin : tant d'hommes politiques, tant de journalistes, tant d'anciens étudiants ont salué l'intelligence pénétrante de l'homme et avec tant d'admiration qu'on est en droit de se demander pourquoi si peu se réfèrent à ses analyses. L' hiatus entre le discours politique et la réflexion prospective est chez nous d'une largeur impressionnante. [...]

En novembre 1830, à la conférence de Londres, Talleyrand dut choisir : indiquer les Anglais en réclamant l'intégration de la Wallonie à la France et laisser les provinces flamandes au Roi Guillaume, ou rallier la cause des promoteurs d'un Royaume de Belgique. Si l'on optait pour la deuxième proposition, il s'assurait l'assentiment international pour [...] occuper l'Algérie. Talleyrand voulait de vastes territoires pour la France : l'Algérie lui convenait mieux que la Wallonie. Ainsi, notre destin a été scellé, il y a moins de deux cents ans, et on ne pourra prétendre qu'il le fut par application anticipée du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. [...]

Dès ce moment, le patriotisme belge commanda de chercher dans l'histoire des points aveugles, en d'autres termes les événements qui annonçaient – après coup – l'inéluctable émergence de la Belgique comme pays moderne, bien à sa place sur la carte de l'Europe [...] Cette vision confortable d'une Belgique appelée à durer et à prospérer était, peut-être, inattentive à ce qui ne lui convenait pas. Il faut lire *Het verdiert van België* de Hugo Claus pour se rendre compte que, depuis l'origine du pays, il existe, dans les villages et les villes de Flandre, une aversion profonde pour tout ce qui évoque la culture française, la République française, la monarchie belge, trop francophone, et les transquillons. Je n'ai nulle envie, et surtout pas à cette tribune, d'accumuler les frustrations dont les Flamands vont un jour ou l'autre nous faire payer la rançœur, le ressentiment et parfois la haine qu'ils en ont conçus. Un jour ou l'autre, aïje dit. Mesdames, Messieurs, ce jour est arrivé. Ces jours, ce sont ceux que nous vivons. Je n'ai plus guère de doutes quant à la volonté flamande de terminer sa révolution culturelle dans la révolution copernicienne que nous annonce depuis quelques années Kris Peeters. [...]

L'article 35 de la Constitution est comme une arme cachée là depuis vingt ans [...] Il a pour objet d'inverser la répartition des compétences : l'Etat fédéral serait compétent [...] dans des matières énumérées dans une loi spéciale, et les compétences non attribuées, c'est-à-dire, dans le langage du droit, les compétences résiduelles, seraient réservées aux régions et communautés. [...]

Les Flamands me font penser à des convives affamés, qui savent que la table est dressée et qui s'impatientent devant la longueur de l'apéritif. Que laisseront-ils dans la structure fédérale ? Tout indique que la réponse la plus vraisemblable est : « Le moins possible. » Ce ne sera pas l'indépendance. Pas tout de suite. Il faudra attendre une conjoncture, un momentum favorables en Europe, attendre, par exemple, que puissent avancer du même pas les Ecossais, les Catalans [...]

Vous vous dites sûrement combien il est étrange que pour parler de la Wallonie, il faille faire un détour par la Flandre. [...] C'est que l'immense majorité des Wallons ne cherche pas à savoir et encore moins à s'inquiéter de ce que sera demain.

2014 sera une année électorale à mes yeux décisive quant à l'évolution des relations entre les communautés. Sans avoir à recourir à la boule de cristal, elle [...] est pour la Wallonie et la Communauté française, la fin des années faciles. Là, j'énonce une certitude. Le transfert des compétences, qui n'est jamais que la première étape de l'application préliminaire du dispositif de l'article 35, entraînera, toutes situations résistant égales, un appauvrissement douloureux de notre population. [...]

Que se passera-t-il quand les ministres régionaux auront épousé leurs moyens dans l'exercice de compétences dont les crédits n'auront pas tous quitté les caisses fédérales ? [...] Les conditions d'octroi des allocations familiales risquent d'être revues à la baisse, les tarifs des transports publics partiront à la hausse, les dépenses d'entretien des infrastructures routières, fluviales, ferroviaires, administratives, hospitalières, scolaires seront échelonnées dans le temps en dépit des exigences et des urgences manifestes. Les Wallons découvriront de mois en mois les conséquences vécues du confédéralisme. [...]

Heureusement, pour les Wallons aussi, la table est dressée, même si'ils n'ont aujourd'hui aucune envie de s'y asseoir. Le 9 décembre 1999, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont je faisais partie, signait avec la République Française un accord de coopération linguistique, culturelle, éducative et scientifique. [...] Jean-Claude Van Cauwenbergh, pour sa part, signait avec Michel Barnier, ministre français des Affaires étrangères, un accord de coopération portant sur l'ensemble des compétences de la Région, le 10 mai 2004.<sup>(2)</sup> [...] La politique que je préconise tient en une résolution : la volonté d'exécuter les accords existants et d'en tirer le maximum. L'objectif est clair : il faut rendre tangibles, sans lyrisme ni emportement, les avantages d'une coopération renforcée. Il faut de toute nécessité créer un courant de sympathie à double sens. Le Gouvernement français n'ignore pas nos difficultés. L'opinion française a été sensibilisée à l'intolérance linguistique flamande. L'accueil pourrait être favorable à une démarche que d'aucuns appellent déjà l'« adossement ». La formule présente l'avantage indéniable de chercher du mieux-vivre là où il est accessible, sans heurter les sensibilités d'un nationalisme belge renaisant et vulnérable aux prochains coups de boutoir de l'indépendantisme flamand. [...]

Les séquelles budgétaires néfastes de la sixième réforme de l'Etat contribueront à nous ouvrir les yeux sur les effets dévastateurs d'un régime qui arrive à bout de souffle. [...] Il faut dire que la table est dressée et inviter les Wallons à s'y asseoir sans les pousser dans le dos.

J'en suis convaincu : nous pourrons bientôt dire, comme Jean-François Revel nous l'a appris : «*Il n'est rien de plus fort qu'une idée dont le temps est venu.*»

Pierre Hazette

(1) Extraits de la conférence de Pierre Hazette organisée par l'Alliance Wallonie-France (AWF) à Namur, le 24 octobre 2013 (<http://alliancewalloniefrance.wordpress.com/>).

(2) Titré «*Peuple de Wallons et de Bruxellois connaissent l'existence de ces accords avec la France auxquels Pierre Hazette fait allusion. Le premier est un accord de coopération linguistique, culturelle et scientifique entre la Communauté française de Belgique et la République française. Il fut signé en 1999 par William Van Ortcen, ministre des Relations internationales, et Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie. Le second, signé en 2004 par Jean-Claude Van Cauwenbergh, ministre-président de la Région wallonne, et Michel Barnier, ministre des Affaires étrangères, est un accord de coopération plus vaste et ambitieux. Son champ d'application couvre, en effet, tous les champs de compétence de la Région wallonne, sans exception. Il peut prendre les formes suivantes : échange permanent d'informations, échange d'expériences et de personnes ; conclusions d'ententes sectorielles ; collaboration directe entre institutions diverses (chambres de commerce, universités, entreprises, associations, etc.) ; élaboration et réalisation de projets conjoints ; transfert réciproque de technologies et de porteurs de projets ; organisation de rencontres professionnelles, séminaires, ateliers au bénéfice des experts ; promotion de partenariats interentreprises et création de sociétés mixtes. Les parties veilleront à établir toutes les synergies possibles, à utiliser toutes les possibilités offertes, notamment par l'Union européenne, pour participer ensemble à des programmes de développement ; elles se considèrent comme des partenaires privilégiés. Une Commission mixte permanente a été prévue, qui veillera à la mise en œuvre de cette coopération.*